

#CoulePasTonÉté

Ensemble, protégeons, sensibilisons nos jeunes aux risques de noyades !

Durant l'été 2021, près de 140 noyades accidentelles se sont produites sur les fleuves, rivières et canaux, dont 58 % au cours de l'été.

Ces drames, liés à des baignades et des plongeurs en zone interdite, pourraient pourtant facilement être évités. Alors, pour que chacun puisse profiter sereinement des berges et du tourisme fluvial, choisissons cet été des lieux de baignade autorisés !



Un soleil de plomb, une belle journée de vacances, un groupe d'amis heureux de se retrouver après de longues semaines de confinement et cette eau fraîche qui tend les bras... La tentation est grande de piquer une tête ! Mais attention : danger !

Chaque année, les noyades provoquent plus de 1 000 décès et représentent la première cause de mortalité accidentelle chez les moins de 25 ans.

Parmi les noyades accidentelles en cours d'eau / plans d'eau, 39 % ont été suivies de décès.

Mauvaise estimation de leurs limites, méconnaissance des dangers, effet de groupe : **les 12-25 ans sont les plus touchés**. Même lorsqu'ils sont conscients des risques, ils peuvent se laisser entraîner.

Infos pratiques

Vous avez envie de plonger ?

Rendez-vous sur VNF.fr pour consulter la carte des sites de baignade autorisés !

Document(s)

[Campagne Coulepastonete](#)

[Mémo Pédagogique](#)

Liens utiles

[Un lien vers les lieux de baignade autorisés](#)

[Site VNF](#)